



SECTEUR SCOLAIRE & ACCUEIL DE LOISIRS

Communauté de communes des Vosges du sud

2023-2024

GROSMAGNY / PETITMAGNY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

**26 bis Grande Rue
90170 ETUEFFONT**

Tél : 03 84 54 70 80

contact@ccvosgesdusud.fr

www.ccvosgesdusud.fr



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Territoire
de Belfort

Edi- to



Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,
*5ème Vice-présidente en charge des affaires scolaires,
périscolaires et extrascolaires.*

Chers parents,

La Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) est fière de ses écoles. Elles sont le symbole de son développement et de sa vitalité.

Malgré tout, la baisse de la démographie fait fondre leurs effectifs et il nous faut sans cesse rester vigilant quant aux fermetures de postes, qui nuisent à la bonne réussite scolaire de nos enfants et à leur épanouissement.

C'est dans cet esprit que le Président de la CCVS, Jean-Luc Anderhueber et moi-même avons rencontré en Juin Mme Tanzi, Directrice académique, pour la convaincre de ne pas supprimer un poste à l'école d'Anjoutey. Cette démarche, combinée à la pugnacité des parents d'élèves du secteur, nous a permis de conserver la classe, que Mme la Directrice a réouverte en septembre et je tiens une nouvelle fois à la remercier.

L'année écoulée a été riche, avec de nombreux travaux menés de front, allant de l'harmonisation des tarifs périscolaires au renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT), en passant par le renouvellement de la nouvelle convention territoriale globale (CTG), qui au-delà d'être un dispositif financier avec la caisse d'allocations familiales (CAF), constitue une véritable démarche permettant de construire un projet social sur notre territoire, mobilisant tous les champs d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

L'année 2023-2024 s'annonce déjà très chargée, marquée par l'ouverture de la nouvelle école élémentaire « Benoit » à Giromagny et la poursuite des travaux de celle d'Etueffont, pour une mise en service à la prochaine rentrée.

Si la CCVS n'est pas maître d'ouvrage de ces projets en la matière, puisqu'elle ne dispose pas de la compétence 'bâtiminaire', elle les accompagne en organisant le déménagement, en mettant son personnel à disposition, ou en réinstallant le mobilier et les tableaux numériques.

L'école primaire est déterminante dans la construction d'un enfant. Lieu de culture, lieu d'apprentissage des connaissances, du respect des autres, des différences, elle est aussi un lieu d'expérimentation de la liberté et de la citoyenneté et surtout un lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien.

C'est cette préoccupation quotidienne qui nous anime et pour laquelle nous restons investis, aux côtés des maires, des enseignants et de tout le personnel intercommunal.

Cette année, nous allons également nous rapprocher de nos collégiens et lycéens, et leur proposer, dans le cadre de notre compétence 'jeunesse', un accompagnement, et un équipement de qualité, moderne, dynamique, adapté à notre époque et ouvert au monde d'aujourd'hui.

Par ces nouvelles actions, nous pourrons permettre à chaque enfant qui le souhaitera, de s'épanouir et de développer son potentiel dans un climat sécurisant d'exigence, de confiance, d'écoute et de bienveillance.

J'adresse un grand merci à l'ensemble de la communauté éducative et du personnel communautaire pour son dévouement auprès de notre collectivité et notamment de nos enfants.

J'en profite ici pour remercier plus spécialement Mme Corinne Walter-Bey, ancienne responsable des affaires scolaires, qui pendant plus de 20 ans à œuvrer avec un grand professionnalisme et une gentillesse bienveillante à construire un service de qualité pour nos écoles. Elle a rejoint l'éducation nationale, je lui souhaite beaucoup de réussites dans ce nouveau parcours professionnel.

Parallèlement, j'adresse la bienvenue à M. Alain Spetz, avec qui nous allons désormais travailler.

Bonne rentrée à toutes et à tous,

Anne-Sophie Peureux-Demangelle.



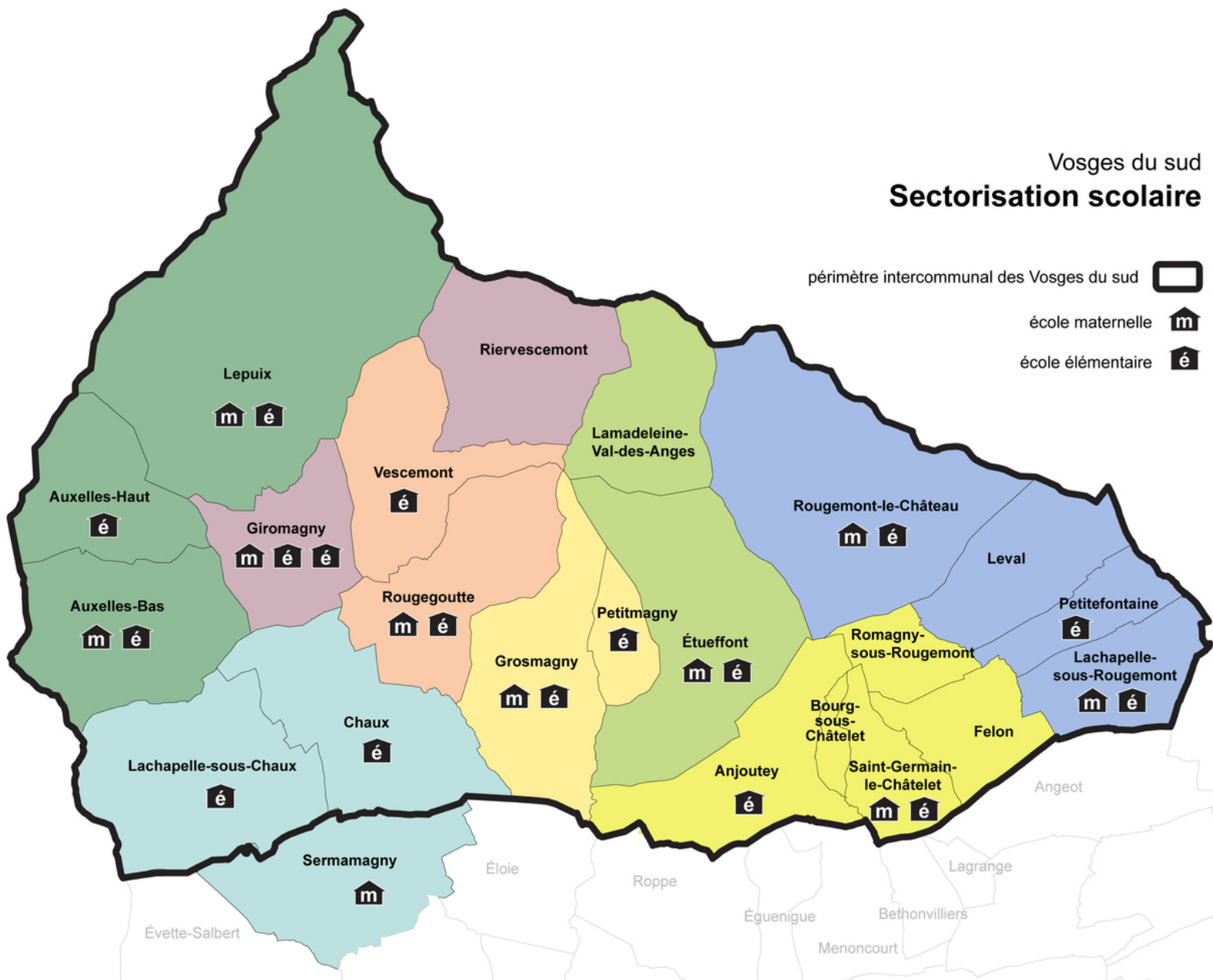
Elue en charge des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE
Création graphique : service communication CCVS
Crédits photos : CCVS

Imprimé par nos soins
Novembre 2023

SOMMAIRE

Vie scolaire	p.4
Aide à la scolarité et réussite éducative - CLAS	p.6
Transport scolaire	p.7
Accueil périscolaire	p.8
Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires	p.10
Facturation des services des accueils de loisirs	p.12
Calendrier des vacances scolaires	p.13

Vosges du sud Sectorisation scolaire



Les coordonnées des écoles de votre secteur

►►► Ecole maternelle Grosmagny

4 rue de l'église - 90200 GROSMAGNY

☎ 03 84 29 39 66

✉ ecole.grosmagny@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe :

Isabelle BERTIN, *professeur*

Jacqueline GEORGEL, *atsem*

Nathalie DETTERER, *agent de service*

►►► Ecole élémentaire Grosmagny

2 rue de l'école - 90200 GROSMAGNY

☎ 03 84 27 17 61

✉ ecole.grosmagny@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe :

Séverine ANNAHEIM, *directrice*

Sibel KABAK, *professeur*

Nathalie DETTERER, *agent de service*

►►► Ecole Petitmagny

104 rue de la brosse - 90170 PETITMAGNY

☎ 03 84 54 65 75

✉ ecole.petitmagny@ac-besancon.fr



8h25 (accueil des élèves) / 8h35 - 11h50
13h40 (accueil des élèves) / 13h50 - 16h35

Equipe :

Sylvie JOUGUELET, *directrice*

Nadine STOESSEL, *agent de service*

Les documents et informations relatifs au service scolaire (dérogation, service minimum d'accueil en cas de grève,...) sont consultables sur le site internet de la CCVS. (www.ccvosgesdusud.fr)

►►► Service scolaire Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue - 90170 ETUEFFONT

Alain SEPTZ, *directeur*

☎ 03 84 54 72 58

✉ alain.spetz@ccvosgesdusud.fr

Annie LORÉ, *adjointe*

✉ annie.lore@ccvosgesdusud.fr

Aide à la scolarité et réussite éducative - Le CLAS

Nous informons les familles du territoire de la CCVS que nous proposons aux élèves scolarisés au niveau primaire, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, complémentaire de l'enseignement de l'école.

Il s'agit d'un dispositif financé par la CAF du Territoire de Belfort : le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Les élèves sont accueillis sur libre adhésion des familles (il n'y a pas d'obligation) :

- soit sur le conseil des enseignants qui ont repéré des difficultés en classe,
- soit par choix des parents qui estiment que le dispositif peut être bénéfique du fait d'un accompagnement à la fois individualisé et collectif (dynamique de groupe).

Vous serez contacté en cours d'année par l'enseignante de votre enfant ou l'animatrice en charge du CLAS qui vous indiquera le lieux et les horaires de l'atelier.

La pédagogie proposée alterne une aide aux devoirs avec des pratiques éducatives ludiques complémentaires de manière à faire évoluer l'enfant, vers la résolution de ses difficultés dans un climat de bienveillance, et qui facilite la confiance en soi et l'activation des ressources adéquates.

Lien consultable sur le site Web : www.ccvosgesdusud.fr/famille/contrat-local-accompagnement-scolaire.htm



Transport scolaire

Le service de transport scolaire est un **service gratuit** pour les familles. Il est mis en place en adéquation avec les secteurs scolaires définis.

Pour l'utiliser, la **fiche de renseignements** doit être complétée et retournée au service scolaire de la CCVS. L'organisateur du transport scolaire (la CCVS) est responsable des enfants à l'intérieur du bus.



*Les horaires figurant sur le tableau correspondent à l'arrivée du bus.
Il est demandé aux familles d'être présentes quelques minutes avant l'heure indiqué.*

Secteur		Arrêts de bus		Horaires de passage			
Petitmagny, Grosmagny				Matin	Midi	APM	Soir
Petitmagny	Ecole élémentaire			8h20	12h17	13h35	16h55
Grosmagny	Ecole élémentaire			8h26	12h02	13h41	16h47

Modalités administratives

Les règlements détaillés du transport scolaire sont consultables sur le site Web de la CCVS, ainsi que les fiches d'inscription maternelle et élémentaire, via le lien suivant :

www.ccvosgesdusud.fr/famille/transport-scolaire.htm

Nous faisons appel à votre vigilance et à votre sens du civisme pour :

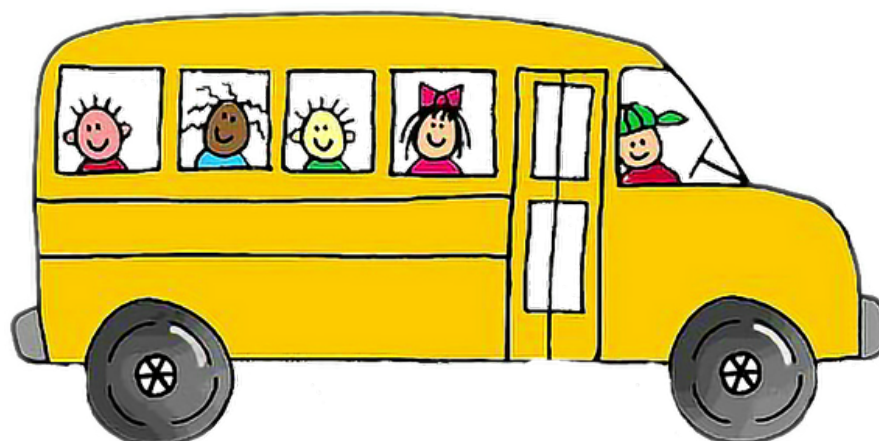
- respecter les lieux de stationnement et de dégagement réservés aux bus,
- suivre toutes les consignes de sécurité, règles de circulation à pied, plus particulièrement pour la traversée des routes,
- veiller à ce que votre enfant porte son gilet ou sa pointe jaune en toute sécurité.

Accompagnatrices de bus :

Maryse DE CRUZ

Nadine STOESSEL

Sylvie MILLET



Accueil périscolaire (matin, midi et soir)

» Grosmagny :

4 rue de l'église - 90200 GROSMAGNY

(bâtiment attenant à l'école maternelle)

☎ 03 84 27 01 15

✉ enfance.grosmagny@ccvosgesdusud.fr

Les horaires d'accueil sont les suivants (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- matin : 7h30 à 8h45
- midi : 11h30 à 13h45 (accueil possible sans repas jusqu'à 12h15 et à partir de 13h00)
- soir : 16h35 à 18h00

Cas particulier : un enfant de niveau maternel qui exceptionnellement n'aurait pas été pris en charge par un parent (ou une personne autorisée) à la sortie de l'école sera accompagné au service d'accueil périscolaire. Il est donc indispensable que tous les enfants de maternelle soient inscrits au service d'accueil périscolaire.

Restauration scolaire

La restauration est assurée par un prestataire professionnel dont les compétences ont été validées par un cahier des charges répondant aux exigences normatives en termes d'équilibre alimentaire et de nutrition. Les menus sont affichés et consultables sur le site Internet.

A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

Coralie RINGENBACH, directrice

☎ 03 84 27 01 15

✉ enfance.grosmagny@ccvosgesdusud.fr

Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.



Tarifs de l'accueil périscolaire

Les prix indiqués peuvent éventuellement être révisés chaque année par délibération du conseil communautaire.

	PERISCOLAIRE				
	Tarif horaire matin et soir	Gouter	Forfait midi	Repas	Accueil du midi
Type de Facturation	A la 1/2H	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire
1 - De 0 à 600	2,00	1,30	3,00	3,35	1,40
2 - De 600,01 à 820	2,10	1,30	3,15	3,35	1,50
3 - De 820,01 à 1 400	2,20	1,30	3,30	3,35	1,65
4 - De 1 400,01 à 2000	2,40	1,30	3,65	3,35	1,80
5- > 2000,01	2,50	1,30	3,80	3,35	1,90

SUPPLEMENT			
1 ^{er} Retard	2 ^{ème} Retard	3 ^{ème} Retard	Supplément extérieur CCVS
A la 1/2H	Unitaire	Unitaire	Unitaire/journée
5,00	10,00	15,00	2,00

Facturation par ½ heures de présence pour les temps du matin et du soir.

Le goûter fait partie de la prise en charge globale sur le temps du soir, il n'est donc pas optionnel. Présence en restauration = forfait midi + Repas.

Accueil du midi = accueil de 45 min après ou avant l'école sans repas.

En cas d'absence, le repas sera facturé au tarif en vigueur.

En cas de maladie, un certificat médical doit être présenté sous 8 jours pour annuler l'inscription (hors repas et goûter du 1er jour).

Equipe d'animation :

Coralie RINGENBACH, directrice

Sarah HECK, animatrice

Nadia STADLER, animatrice

Pierrette OLECH, animatrice



Accueil de loisirs - Mercredis et Vacances scolaires

Mercredis

»» Accueil de loisirs de Rougemont-le-Château :

4 allée Gaston et Victor Erhard- 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

(à proximité de l'école maternelle et de la caserne des pompiers)

☎ 03 84 27 69 46

✉ enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- temps d'accueil du matin : 7h15 à 9h15
- ateliers d'animation et restauration : 9h15 à 16h15
- temps d'accueil du soir : 17h15 à 18h15

Possibilité d'accueil à la demi-journée.

A qui vous adresser, pour vos réservations, modifications et annulations ?

☎ 03 84 27 69 46

✉ enfance.rougemont@ccvosgesdusud.fr

Quel est le délai maximum pour effectuer vos changements ou annulations ?

Vous pouvez informer la responsable du site jusqu'à **72h - jours ouvrables** (le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes) avant le jour J de présence de votre enfant. En cas de non-respect du délai imparti, les repas seront facturés au tarif en vigueur.

Vacances scolaires et été

Modalités d'inscription

L'inscription pour les vacances scolaires et estivales s'effectue de la manière suivante :

- Vous devez préalablement vous assurer que votre enfant ou vos enfants ont **un dossier d'inscription** déposé au sein de la CCVS, accompagné des pièces justificatives.
- Le dossier d'inscription est **téléchargeable sur le site Web de la CCVS** au lien suivant www.ccvosgesdusud.fr/famille/pole-enfance.htm - Rubrique « A télécharger ».
- Les **jours d'inscription** sont fixes et ont lieu les deux mercredis qui précèdent les vacances, au sein de la structure d'**accueil de loisirs de Rougemont-le-Château située au 4 Allée Gaston et Victor Erhard**. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée entre 7h30 et 18h durant la journée.
- Toutes les informations relatives aux modalités de fonctionnement des journées et des horaires vous seront communiquées lors de cette rencontre.
- En fonction du type d'activités proposé, il vous sera précisé en amont des vacances, les recommandations pour la tenue vestimentaire ou éventuellement d'autres éléments spécifiques facilitant la journée de l'enfant.

Intentions éducatives et pédagogiques

Dans tous les espaces d'accueil, une attitude adéquate est attendue de la part de tous les enfants. Le règlement de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort) stipule que la structure d'accueil est garante de l'intégrité physique et psychique des enfants à l'égard des uns et des autres. C'est pourquoi, nous nous réservons le droit d'informer les parents si un comportement s'avère préjudiciable à l'équilibre du collectif.

Une exclusion temporaire peut être envisagée pour la restauration périscolaire, ou les créneaux d'accueils si cela s'avère nécessaire.

Le **programme d'activités** des vacances est consultable et téléchargeable sur le site Web sous la forme d'une brochure.

Il est en lien avec un projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation qui intègre les intentions éducatives et pédagogiques du thème et des activités proposées aux enfants.

Le programme est souvent axé sur une **thématique déclinée en ateliers d'animation** sur une semaine.

Les ateliers sont conçus pour s'adapter aux différentes tranches d'âge, mais favorisent aussi la mixité entre enfants, afin de créer des dynamiques collectives bénéfiques entre petits et grands.

Le programme laisse toutefois de la place pour la prise d'initiatives et l'imprévu, qui favorisent l'autonomie des enfants et leur capacité à formuler des besoins, des envies, à partir desquels, les animateurs accompagnent les enfants vers leur réalisation et leur épanouissement.

Le thème a deux vertus, celle d'être un vecteur d'apprentissage ludique et un catalyseur de stimulation pour les enfants qui deviennent créateurs d'activités inspirées par les animations.



Nous vous demandons impérativement de nous fournir avec les fiches d'inscription, une attestation d'assurance pour l'ensemble des services fréquentés, ainsi que la copie des vaccinations à jour.

Tarifs de l'accueil extrascolaire (Vacances et mercredis)

Type de Facturation	EXTRASCOLAIRE ET MERCREDI			
	Tarif Horaire	Repas	Gouter	Séjours
	A l'heure	Unitaire	Unitaire	A la journée
1 - De 0 à 600	1,35	3,35	1,30	23,00
2 - De 600,01 à 820	1,43	3,35	1,30	23,00
3 - De 820,01 à 1 400	1,50	3,35	1,30	23,00
4 - De 1 400,01 à 2000	1,65	3,35	1,30	23,00
5- > 2000,01	1,73	3,35	1,30	23,00

SUPPLEMENT			
1 ^{er} Retard	2 ^{ème} Retard	3 ^{ème} Retard	Supplément extérieur CCVS
A la 1/2H	Unitaire	Unitaire	Unitaire/journée
5,00	10,00	15,00	2,00

Aucun mouvement d'enfant (arrivée et départ) ne pourra être possible le matin entre 9h15 / 11h45 et l'après-midi entre 13h45 / 16h15, afin d'assurer la cohérence dans les temps d'activités.

Facturation des services des accueils de loisirs

Chaque mois une facture est établie par famille et vous est adressée à ce jour par voie postale. Elle doit être réglée à l'échéance prescrite, même s'il s'agit de montants modérés.

En cas de non-paiement, une procédure est activée en deux étapes :

- tout d'abord un courrier de relance avec un délai de 72h pour vous acquitter de la facture,
- puis, un courrier vous informant d'une date butoir à partir de laquelle l'accueil sera suspendu, jusqu'au règlement effectué. Dans ce cas de figure, la CCVS relaie l'information au Trésor public, qui vous adressera un titre de recouvrement.



Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de : Régie-PEJ-CCVS ou en espèces
à adresser au siège de la communauté de communes
26 bis Grande Rue - 90170 Étueffont

Le règlement par CESU est accepté, mais uniquement pour les factures relatives aux temps d'accueil, hors coût de restauration, conformément à la réglementation nationale.

En cas de difficultés financières, comme précisé dans la procédure, il vous est possible de nous contacter afin de nous accorder sur un paiement échelonné ou sur une procédure de médiation via les services spécialisés, le cas échéant.



Nouveau : possibilité de payer en ligne !

Pour toute information sur la facturation :

Annlyne MONNIER

☎ 03 84 54 20 19

✉ facturation.enfance@ccvosgesdusud.fr

»» Service socio-éducatif Communauté de communes des Vosges du sud

26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT

Maxime ARMANDO, *directeur*

☎ 03 84 54 72 59

✉ maxime.armando@ccvosgesdusud.fr

Annlyne MONNIER, *coordinatrice périscolaire*

☎ 03 84 54 20 19

✉ annlyne.monnier@ccvosgesdusud.fr

Calendrier des vacances scolaires

Calendrier scolaire 2023-2024

Rentrée scolaire des élèves

Lundi 4 septembre 2023

Vacances de Toussaint

Du samedi 21 octobre 2023, reprise le lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël

Du samedi 23 décembre 2023, reprise le mardi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver

Du samedi 17 février 2024, reprise le lundi 4 mars 2024

Vacances de printemps

Samedi 13 avril 2024, reprise le lundi 29 avril 2024

Pont de l'Ascension

Du mercredi 8 mai 2024, reprise le lundi 13 mai 2024

Vacances d'été

Vendredi 5 juillet 2024 après les cours

